



Briefing N°2

Visites préventives de lieux de détention : comment sélectionner les personnes pour les entretiens

Depuis sa création en 1977, l'Association pour la prévention de la torture (APT) défend l'idée que les visites régulières des lieux de détention effectuées par des experts indépendants constituent un moyen efficace pour prévenir la torture et autres mauvais traitements des personnes en détention. La nouvelle **série de Briefings sur le monitoring des lieux de détention** rend les recherches et les analyses de l'APT, ainsi que les meilleures pratiques de nos homologues, accessibles aux personnes travaillant sur le terrain au niveau national et international à travers le monde. Son but est de compléter et d'étudier plus en détail certains points mis en avant dans la publication de l'APT *Visiter un lieu de détention: guide pratique*.

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires, remarques ou suggestions sur le contenu de ces briefings à l'adresse suivante : apt@apt.ch.

avril 2009

Visites préventives de lieux de détention : comment sélectionner les personnes pour les entretiens

1. Introduction

Ce document s'adresse à toute organisation qui effectue ou prévoit d'effectuer des visites de lieux de détention dans le but de prévenir la torture et autres mauvais traitements. Il peut s'utiliser lors de la conception ou de la modification d'une stratégie globale de monitoring, ou servir de base à une stratégie d'entretiens pour une visite spécifique. Ce briefing explore les différentes possibilités liées à la sélection des personnes lors des entretiens en privé. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'un modèle mais plutôt d'un certain nombre d'options et de questions que des organes qui effectuent des visites de lieux de détention peuvent trouver utiles pour améliorer leur travail. Pour des conseils sur conduite des entretiens, nous vous invitons à vous référer à la publication de l'APT *Visiter un lieu de détention: guide pratique*.

2. Considérations initiales

Les entretiens privés et individuels avec des personnes privées de liberté constituent une partie essentielle des visites préventives. Ils permettent à la fois de récolter des informations de première main depuis « l'intérieur » tout en donnant aux sujets de droits l'occasion d'exprimer leurs expériences personnelles. Ils éclairent des pièces indispensables, manquantes au puzzle analytique que les visiteurs tentent d'assembler, et permettent d'identifier et de comprendre les failles systémiques qui influent sur la jouissance des droits humains en détention.

Pour qu'une visite préventive soit efficace, il faut s'entretenir avec un nombre important de détenus. Certaines organisations estiment que c'est seulement en s'entretenant avec 5%, 10% ou même 20% de détenus dans un même lieu de détention, qu'une image adéquate du lieu peut être obtenue. Cela peut s'avérer difficile. Souvent, des centaines voire des milliers de personnes peuvent être détenues dans une seule institution. Les personnes effectuant les visites doivent donc prendre des décisions complexes afin d'optimiser les ressources humaines, matérielles et temporelles dont elles disposent. Il est par conséquent essentiel d'être stratégique en ce qui concerne les entretiens en privé.

Avant d'examiner les stratégies de sélection plus spécifiques, il est utile de se pencher sur les questions de politique générale suivantes.

Taille de l'équipe

Il est important de maximiser la taille de l'équipe visiteuse en fonction des ressources des organisations effectuant des visites des lieux de détention, et de la taille du lieu concerné. Cela permet de travailler en parallèle en plusieurs sous-équipes, et d'effectuer plus d'entretiens en un laps de temps donné.

Entretiens individuels ou en duo

De nombreuses organisations effectuant des visites des lieux de détention préfèrent effectuer les entretiens à deux, une personne posant les questions et l'autre prenant des notes. Cela a en effet de nombreux avantages. Cependant, d'autres organisations

permettent à leurs visiteurs d'effectuer les entretiens seuls, une fois qu'ils sont suffisamment expérimentés. Cela peut permettre d'effectuer plusieurs entretiens durant un même laps de temps. Cette méthode peut aussi sembler moins menaçante pour le détenu et permettre un dialogue plus ouvert. Par contre, elle peut présenter certains inconvénients en termes de consistance, de complétude, d'objectivité et de sécurité.

Durée de la visite

La possibilité de prolonger la durée des visites devrait aussi être considérée. Cela donne plus de temps pour les entretiens et les autres aspects de la visite. Dans le cas de visites plus approfondies, où tous les aspects de la détention sont soigneusement examinés, certaines institutions et organisations effectuent des visites qui peuvent durer jusqu'à quatre/cinq jours pour de grands lieux de détention. Ces inspections alternent avec des visites de suivi ponctuelles et plus courtes.

Fréquence des visites

Une autre alternative est d'effectuer des visites plus courtes mais plus régulières. Cela est plus facilement réalisable lorsque le lieu de détention en question est situé à proximité. Dans de telles circonstances, l'équipe de monitoring peut choisir de sélectionner un ou plusieurs aspects de l'infrastructure à visiter, ou un thème spécifique pour chaque visite. De cette façon le lieu est évalué dans son ensemble mais de façon progressive. Des visites plus fréquentes, sans agenda annoncé, peuvent aussi générer des avantages en matière d'impact dissuasif et peuvent encourager les autorités à porter plus d'attention à la situation des droits humains. De plus, des visites plus régulières représentent une opportunité idéale pour consolider les relations avec la direction du lieu de détention, le personnel et les personnes privées de liberté et effectuer le suivi nécessaire.

Information préparatoire

On ne peut que souligner l'importance d'une préparation efficace et d'un accès à l'information pertinente avant la visite. Obtenir une liste des personnes détenues dans l'institution et leur localisation, un organigramme, les systèmes de classification et de séparation, un plan du lieu de détention et autres données pertinentes permettent à l'équipe visiteuse de choisir les personnes à interroger de manière plus stratégique, en maximisant l'utilisation des ressources disponibles.

3. Méthodologies complémentaires aux entretiens en privé

Les visites préventives des lieux de détention sont centrées sur l'identification et l'analyse de facteurs contribuant à -ou empêchant de prévenir- la torture et autres mauvais traitements portant atteinte à la dignité humaine en détention. Ces visites, plutôt que de traiter de plaintes et cas individuels, cherchent à réduire ou à éliminer systématiquement ces facteurs de risque et à proposer des mesures préventives. Dans ce contexte, les entretiens en privé avec les détenus doivent être combinés avec d'autres formes de récolte et d'analyse d'informations, tels que les observations personnelles des visiteurs, la révision des documents et des registres, les entretiens avec les autorités, ainsi que l'analyse des lois et règlements, des institutions, des politiques et des procédures. Cela permet d'enrichir le contenu et l'approche des entretiens en privé. Les possibilités suivantes peuvent également être prises en compte pour mieux cibler les entretiens :

Questionnaire préalable

Certaines organisations et institutions qui effectuent des visites des lieux de détention font parvenir un questionnaire au lieu de détention avant d'effectuer une visite annoncée. Le questionnaire est distribué à un nombre représentatif de détenus et récolté par la suite. Il est centré sur leurs perceptions et expériences individuelles. Ce questionnaire peut aider à identifier préalablement des thèmes ou des parties du lieu de détention en vue de la visite à venir, et diminue ainsi le nombre de sujets à aborder au cours des entretiens en privé. La réalisation en pratique de cette procédure représente un défi en soi, que ce soit en raison de l'analphabétisme, du respect de l'anonymat, ou de la charge de travail pour traiter l'information récoltée. Ceci reste tout de même un outil qui, dans certains contextes, peut être introduit avec succès dans la méthodologie générale, plus spécifiquement pour des centres de petite ou moyenne taille.

Pré-Visite

La pré-visite est une alternative au questionnaire préalable. Les pré-visites peuvent être utilisées pour effectuer un tour rapide du centre quelques jours ou semaines avant la visite principale, afin d'avoir une impression générale de la situation et de décider d'une stratégie à adopter. Cette option a l'avantage de ne pas mobiliser la totalité de l'équipe au départ, le but n'étant pas d'effectuer une visite approfondie. De plus, la réunion initiale avec le/la directeur(rice) ou le/la commandant(e) du lieu de détention peut être effectuée à cette occasion. Cela contribuera éventuellement à établir de bonnes relations et économiser du temps lorsque l'équipe entière sera présente. Dans d'autres circonstances, une pré-visite représente une opportunité pour évaluer les risques potentiels courus par les détenus en conséquence du monitoring. S'il est utile d'annoncer la pré-visite, les visiteurs peuvent décider d'annoncer ou non la date exacte de la visite principale.

Les entretiens avec des groupes de détenus

Il peut être utile d'organiser des entretiens avec des groupes de détenus au début de la visite afin d'avoir un aperçu général du fonctionnement et de la situation du lieu de détention. Toutefois, si les entretiens en groupe peuvent réduire le nombre de sujets à traiter lors des entretiens en privé, ils ne doivent pas les remplacer. Ils peuvent être l'unique option disponible lorsque l'équipe visiteuse estime qu'il est absolument *impossible* d'effectuer des entretiens en privé. Discuter une liste complète de sujets avec ces groupes de détenus peut se révéler utile, au début de la visite, afin de « prendre la température » du lieu de détention et d'identifier certains thèmes, systèmes, incidents, ou personnes spécifiques devant être examinés de plus près. Il faut être très attentif concernant certains sujets sensibles, tels que les crimes commis ou supposés commis par les détenus, la violence ou l'intimidation interpersonnelles ou encore les violences sexuelles, bien qu'il n'y ait pas de règle absolue sur ce point. Le risque qu'il y ait des informateurs au sein du groupe doit aussi être pris en compte. L'objectif et le processus des entretiens en groupe doit être expliqué clairement dès le début. De même que pour les entretiens en privé, les questions de confidentialité, de consentement éclairé et la possibilité de ne pas participer, doivent être soulignés par l'équipe visiteuse au cours des entretiens en groupe.

4. Stratégies pour sélectionner les personnes pour les entretiens en privé

L'objectif clé de l'élaboration d'une stratégie d'entretiens pour les visites préventives générales (contrairement aux visites thématiques) est de s'assurer que l'information collectée sera *représentative* des conditions générales. La stratégie d'entretiens devra également refléter la situation particulière de certains groupes et individus, et indiquer les sujets importants qui doivent être examinés. Afin d'atteindre ce but, quatre approches peuvent être distinguées pour sélectionner les personnes pour un entretien. Pour plus d'efficacité, ces approches devraient être combinées :

1. sélection *ad hoc*
2. sélections par questions délicates
3. sélection représentative
4. sélection « tout ou rien »

SÉLECTION AD HOC

Sélection spontanée

Au cours de la visite, l'équipe de monitoring peut sélectionner de manière spontanée les personnes avec lesquelles elle souhaite s'entretenir, sur la base de son intuition ou de ses observations personnelles. Au cas où une personne refuse tout entretien, ce choix doit être respecté. Toutefois, les visiteurs devraient pouvoir examiner les raisons de ce refus et y répondre de manière appropriée, sans mettre la personne en danger. La sélection spontanée pose cependant des inconvénients : les autorités, le personnel ou les autres détenus peuvent penser que les personnes ont été sélectionnées pour des raisons particulières. Ceci peut augmenter les possibilités de représailles. Un tel risque est atténué, lorsque les visiteurs ne sont pas accompagnés par les autorités lors de leur visite des locaux du lieu de détention. Cependant, cette seule méthode ne permet pas aux visiteurs d'avoir un échantillon représentatif des différentes perspectives.

Volontaires

Pendant la visite, des individus ou des groupes de détenus peuvent se porter volontaires pour un entretien. Ceci ne garantit pas un échantillon représentatif, mais peut apporter des informations utiles qu'une sélection planifiée au préalable aurait pu manquer. Le programme de la visite doit prévoir le temps nécessaire aux entretiens en privé sollicités par les personnes détenues. Les visiteurs ne devraient pas se baser uniquement sur ces entretiens volontaires.

Entretiens proposés par les autorités

Au cours de la visite, les autorités peuvent suggérer aux visiteurs de s'entretenir avec certains détenus. En général, ces entretiens devraient être acceptés mais gérés de telle façon à ne pas dévier l'équipe visiteuse de sa stratégie d'entretiens. Lorsqu'il n'est pas souhaitable d'accepter de tels entretiens, les visiteurs peuvent refuser poliment en invoquant le respect de son programme prédéfini.

SÉLECTION PAR THEMES

Individus à risques identifiés au préalable

L'équipe visiteuse peut avoir été informée de la présence de certains individus particulièrement vulnérables, ou d'incidents de violations alléguées de droits humains

dans le lieu de détention en question. L'équipe voudra probablement mener des entretiens sur cette base. Lorsque les équipes visiteuses souhaitent conduire des entretiens avec des individus à risque identifiés préalablement, elles devraient aussi s'entretenir, avant et après, avec d'autres détenus et ce pour la même durée. Il est important de rappeler que dans le cadre du monitoring préventif, la collecte d'informations concernant des incidents *spécifiques* vise à obtenir une meilleure compréhension des problèmes systémiques. Il faut clairement distinguer les activités de monitoring préventif de celles visant à recueillir des plaintes individuelles en vue de dénonciation, de conseils juridiques ou d'action en justice¹.

Informations sur la base de registres et de documents

A l'occasion de l'examen des registres et autres documents administratifs pendant la visite du lieu de détention, l'équipe visiteuse rencontrera des anomalies ou d'autres faits préoccupants qui doivent faire l'objet d'un suivi par des entretiens en privé. Le(s) détenu(s) en question seront une source d'information essentielle.

Entretiens rétrospectifs

Les visiteurs peuvent sélectionner des personnes qui ont été libérées ou transférées d'un lieu de détention particulier, et profiter de cette opportunité pour aborder avec eux leurs expériences durant leur séjour dans ce lieu spécifique. Les personnes interrogées seront souvent plus ouvertes lorsqu'elles ne séjourneront plus dans cet endroit. Ceci est particulièrement important pour des lieux où les personnes sont détenues pendant une courte période ou lorsque des entretiens sur place n'ont pas été possibles. Les visiteurs devraient garder à l'esprit que les véhicules de transfert constituent également des lieux de détention dans lesquels des abus peuvent être commis. Les entretiens devraient également couvrir les expériences dans ces lieux.

SÉLECTION REPRÉSENTATIVE

Échantillonnage aléatoire

Pour que le monitoring préventif des lieux de détention soit efficace, les stratégies décrites ci-dessus devraient intervenir en complément à une méthodologie dont le but est d'obtenir un échantillon représentatif des points de vue des personnes privées de liberté. Un échantillonnage aléatoire peut par exemple être choisi sur la base d'une liste alphabétique des détenus (A, B, C, etc.), s'il en existe une. L'équipe visiteuse pourra sélectionner les deux premières personnes de chaque lettre de l'alphabet ou alors sélectionner simplement une personne sur dix. La formule utilisée dépendra du nombre de détenus et du nombre d'entretiens que l'équipe prévoit d'effectuer. Cette méthodologie devra être adaptée pour tenir compte des lieux et d'autres facteurs pratiques. L'inconvénient principal de cette approche est que les autorités sont normalement informées des personnes que l'équipe souhaite interroger.

Échantillonnage aléatoire amélioré

Il existe une version plus sophistiquée du même système, qui facilite un échantillonnage plus représentatif des détenus. Elle demande plus de préparation et consiste à identifier, à l'aide des registres de détenus, les personnes appartenant à des catégories stratégiques intéressantes pour l'équipe visiteuse. Il s'agit par exemple des personnes emprisonnées à vie, des jeunes détenus, des personnes âgées, des prisonniers

¹ Pour de plus amples informations, voir les futurs briefings sur « Qu'est-ce que la prévention? » et « Qu'est-ce que le monitoring préventif »

politiques, des personnes arrivées récemment, des membres de groupes minoritaires et des personnes détenues pour des crimes plus sérieux, tel que pour terrorisme. Après avoir identifié la nature de ces groupes, l'équipe visiteuse peut décider du nombre ou du pourcentage de ces personnes avec qui elle souhaite s'entretenir, et choisir celles qui seront interrogées avec la méthode d'échantillonnage aléatoire. Cette méthode de sélection est aussi utile pour sélectionner les candidats pour les entretiens préliminaires en groupe.

Tel que nous l'avons déjà mentionné, ces différentes méthodologies devraient être combinées afin de contribuer à l'efficacité des entretiens de monitoring préventif.

SÉLECTION « TOUT OU RIEN »

Dans les cas de lieux de détention ayant un nombre limité de détenus, tels que les petits commissariats de police, il est important que les visiteurs décident soit de s'entretenir avec tous les détenus, soit avec aucun d'entre eux. Ils devraient éviter de s'entretenir avec seulement quelques détenus, car le risque de représailles pour les personnes sélectionnées peut être plus élevé. L'équipe visiteuse devrait aussi garder à l'esprit le fait que des représailles collectives peuvent aussi avoir lieu. C'est l'expérience de l'équipe visiteuse concernant ce lieu de détention et ses relations avec les autorités, ainsi que sa capacité à effectuer une visite de suivi, qui permettront à l'équipe de prendre la meilleure décision.

5. Considérations finales sur la stratégie d'entretiens

Formel ou informel?

Il est important de rappeler que les « entretiens » ne doivent pas nécessairement être formels. Engager des conversations informelles peut apporter des informations essentielles, qu'elles soient à l'initiative d'un membre de l'équipe visiteuse ou d'une personne du lieu de détention. L'équipe visiteuse doit faire l'effort de paraître aussi ouverte et réceptive que possible, tout en s'assurant de sa propre sécurité et de celle des autres.

Précautions Générales

Lorsque des informations importantes sont obtenues lors d'un entretien en privé, l'équipe visiteuse doit être attentive à ne pas le manifester ou l'extérioriser, sauf si elle reçoit l'autorisation de la personne concernée ou si elle considère que ce serait stratégiquement opportun. Le langage corporel peut inconsciemment trahir de nombreuses informations. Le personnel observe souvent le comportement, y compris les signes non-verbaux, des équipes visiteuses pendant leurs visites et même après leur départ.

En outre et dans la mesure du possible, il est essentiel de corroborer des informations importantes par d'autres entretiens, tout en prenant des précautions suffisantes. Le fait d'avoir plusieurs sources pour une même information fournit une certaine protection pour la source initiale, même si le risque de représailles collectives ne saurait être totalement écarté.

Représailles

Il est important de souligner la nécessité d'élaborer une stratégie générale de prévention des représailles et de réduction des risques pour les détenus – et autres personnes – qui

participent aux entretiens. De telles représailles ont lieu dans le monde entier, en particulier dans les lieux de détention qui connaissent déjà une situation préoccupante en matière de droits humains. L'équipe visiteuse doit activement respecter avant, pendant et après la visite le principe fondamental de *ne pas nuire*. La méthodologie des « pré-visites » décrite précédemment, constitue une opportunité pour évaluer les risques et élaborer une stratégie pour y répondre avant même de conduire la visite. Face à des circonstances suggérant des risques inacceptables et incontrôlables, une équipe visiteuse responsable peut être obligée de prendre la décision de *ne pas* faire d'entretiens.

De même, il est essentiel que l'équipe s'assure autant que possible, que les risques ainsi que les questions du consentement et de la confidentialité soient comprises par les personnes potentiellement interviewées, et ce à toutes les étapes des entretiens. L'équipe visiteuse doit spécifiquement demander aux personnes interrogées s'il existe des raisons pour lesquelles elles préféreraient *ne pas* être interrogées. Ainsi, les personnes privées de liberté sont en mesure de prendre la meilleure décision possible en ce qui concerne la collaboration avec les visiteurs.

6. Conclusion

Le monitoring préventif de lieux de détention demande à l'équipe visiteuse de réfléchir au choix des personnes privées de liberté avec lesquelles elle va s'entretenir. Cela contribue à maximiser l'efficacité du monitoring dans le cadre de temps et de ressources financières et humaines limités. Grâce à une stratégie de sélection, les visiteurs peuvent avoir un point de vue représentatif d'une situation générale ou de groupes particulièrement vulnérables. Combiner les différentes méthodologies décrites plus haut devrait permettre d'atteindre ces objectifs.

Comme toujours, plus les informations recueillies lors de la visite seront de qualité, meilleure sera l'analyse et les propositions systémiques qui en découleront. Cela contribue ainsi à la tâche fondamentale d'aider les personnes privées de liberté à exercer leurs droits, à prévenir la torture et autres mauvais traitements et plus généralement, à améliorer le respect des droits humains au sein des lieux de détention.

	<p>Association pour la Prévention de la Torture - APT Route de Ferney 10 B.P. 2267 CH - 1211 Genève 2 Tél : (+41 22) 919 2170 Fax : (+41 22) 919 2180 e-mail : apt@apt.ch Internet : www.apt.ch</p>
--	--